

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX

SERVICE REGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE

N° 000178 /MAEDR/SG/DGA/DPPV/SRP



NOTE

Pour
**Les Partenaires et Opérateurs impliqués dans l'exportation,
l'importation, la distribution et la vente des Pesticides.**
Libreville

Objet : Session d'homologation des pesticides.

PJ : Communiqué n°000086/CEMAC/CPAC/DG du 24 juin 2025

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous tenir informés que le Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) nous a saisi, par son communiqué n°000086/CEMAC/CPAC/DG du 24 juin 2025, au sujet de la 7^{ème} Session ordinaire d'Homologation Commune des Pesticides.

Ladite Session se tiendra courant **octobre 2025 à Malabo en République de Guinée Equatoriale.**

Je vous prie de noter que les produits pesticides soumis à l'homologation devront impérativement faire l'objet de pré-homologation, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°02/25/MAEP/SG portant autorisation d'importation, circulation et utilisation des pesticides en République Gabonaise ou dans la mesure du possible, les pesticides ayant fait l'objet d'une réévaluation au niveau national (processus qui entre dans le cadre de l'extension des homologations nationales à la Sous-Région encore appelées Régionalisation).

La date limite de dépôt de demande d'homologation des pesticides est fixée au **29 août 2025.**

Parfaite Collaboration.

Fait à Libreville le **01 JUIL. 2025**

Le Directeur Général

Arnaud KOMBILA MISSAVU

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE
65 rue Léonie WATERMAN (BATAVEA)

BP : 551 TEL : (241) 01 76 29 43 E-mail dg.agriculture9@gmail.com LIBREVILLE/GABON